



FOREST en CAMBRESIS

www.forest-cis.fr- mairie@forest-cis.fr - Tél : 09 81 40 93 48

BROCANTE- DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024

Madame, Monsieur,

Notre Brocante est reconduite pour la 39^{ème} année. En 2023, plus de 500 exposants étaient inscrits. Le nombre de places sera volontairement limité et aucune réservation ne sera acceptée sans le règlement correspondant.

Les réservations seront prises jusqu'au lundi 3 septembre 2024. Tout emplacement non occupé à 8 heures sera remis à la disposition des organisateurs. Aucun remboursement n'interviendra.

Les particuliers ne pourront pas réserver plus de 20 mètres.

Chaque exposant amateur ou professionnel devra respecter la législation en vigueur, en particulier celle concernant la vente d'objets usagers, celle relative à l'hygiène des aliments (a. m. du 9 mai 1995) et celle limitant le nombre de participations. La vente des animaux vivants est interdite.

Sont admis :

- Les professionnels et les amateurs dont l'activité a un rapport direct avec la brocante et l'antiquité.

Ne sont pas admis :

- Les professionnels et les amateurs qui proposent à la vente des produits neufs (vêtements, chaussures, maroquinerie, bijoux,...), armes.
- Les brocanteurs exclus par le Comité, en particulier ceux qui n'ont pas respecté la réglementation lors des précédentes manifestations.

Emplacements - ordre de priorité :

1. Les riverains inscrits avant le 15 août.
2. Les exposants présents en 2023 et inscrits avant le 1^{er} août.
3. Dans la mesure du possible, les emplacements des habitués seront respectés mais des décalages pourront intervenir (nouveaux riverains qui s'installent, exposants qui demandent un métrage plus important).

Il est interdit de s'installer sans autorisation. Les contrevenants seront verbalisés et priés de quitter les lieux dans les plus brefs délais.

→ La liste des exposants et les emplacements seront publiés sur le site internet : www.forest-cis.fr dès le vendredi 6 septembre 2024.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Comité d'Animation Culturelle

Mairie ouverte **l'après-midi** les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14H à 16H30.

Permanences brocante pendant les congés : mardi et vendredi de 14H à 16H30.

IPNS



BULLETIN d'INSCRIPTION

Toutes les rubriques doivent être remplies. Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte.

Je suis **AMATEUR – PROFESSIONNEL** (rayez la mention inutile)

Partie à remplir par les Amateurs et les Professionnels

NOM - PRENOM :

Rue :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone : Adresse mail :

Date de naissance : lieu :

Carte identité : n° délivrée le

par S/P de

ou autre pièce identité : type n°

délivrée le par S/P ou Préfecture de

Renseignements supplémentaires à fournir par les Professionnels

Dénomination de l'activité :

N° Gestion (code APE) :

N° R. C. (K bis) :

Préfecture (ou S/P) qui a enregistré la déclaration :

Date de délivrance de l'accusé de réception :

L'objet de la vente doit être obligatoirement indiqué : meubles - bibelots - livres - cartes postales -

Souhait particulier:

Je désire réserver :(entourez votre choix)

5 mètres (13€)	15 mètres (39€)	Friterie, buvette, restauration 10 m (50€)
10 mètres (26€)	20 mètres (52€)	Friterie, buvette, restauration 20 m (100€)

Date et signature (précédées de la mention "lu et approuvé") :

Le présent bulletin **rempli complètement** est à renvoyer à :

Mairie – Service Brocante

Rue du Gal de Gaulle - 59222 FOREST-EN-CAMBRESIS

Il doit obligatoirement être accompagné de son règlement à l'ordre du Comité d'Animation Culturelle de Forest.



Arrivée des brocanteurs de 6h à 8h. Aucune entrée après 8h.